

## MOTION NUMÉRIQUE

### « ACCÈS NUMÉRIQUE DE L'AVOCAT »

*La FNUJA réunie en Congrès à Strasbourg du 26 au 28 mai 2022,*

**DÉPLORE** que, lors de la dématérialisation des services publics s'adressant aux administrés, un accès spécifique ou une délégation pour les avocats ne soit pas systématiquement intégré ;

**RAPPELLE** que l'avocat est amené à intervenir aux côtés des professionnels et des particuliers, tant en contentieux qu'en conseil, et que ses missions peuvent le conduire à accomplir diverses formalités de nature administrative pour le compte de son client ;

**ESTIME** que ce rôle de l'avocat contribue à une réduction de la fracture numérique et à une amélioration des relations entre les administrations et le public ;

**CONSIDÈRE** que l'accès à ces services ne peut être satisfait par l'utilisation des identifiants du client par l'avocat, tant du point de vue du respect des données personnelles que de la sécurité ;

**DEMANDE** à ce que, pour tout service numérique s'adressant à un administré, il soit prévu un accès dédié ou une délégation pour les avocats leur permettant d'agir pour le compte de leurs clients ;

**PROPOSE** l'utilisation de l'identité numérique qualifiée de l'avocat à cette fin.